

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HINX

### PROCES-VERBAL de la réunion du lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de HINX s'est réuni le lundi 23 septembre 2024 à 19h00 sous la présidence de Hélène TOMAS,

**Nombre de conseillers élus : 17**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre de conseillers représentés : 2**

**Nombre de conseillers absents : 0**

**Membres présents :** Mme TOMAS, M. BETBOY, Mme TASTET, M. RAGUE, Mme DURRUTY, M. TOLLIS, M. GRACIETTE, M. PERNAUD, Mme LEPARRE, M. BELLOCQ, M. SAUVAGE, Mme MOULIN, Mme TORTOSA, Mme DUVIGNACQ, Mme GRASTEAU

**Procurations :** Françoise MARTIN, Jean-François BETS

## Rappel de l'ordre du jour

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE du 03 juin 2024.**

**DECISIONS PRESENTEES : NEANT**

### **DOSSIERS PRESENTES :**

- **Point 1 -DEL20240923-001** Désignation des délégués à l'Agence Départementale Aide aux collectivités locales (ADACL)
- **Point 2 -DEL20240923-002** Prestations de services pour l'entretien des poteaux incendie : convention SOGEDO
- **Point 3 -DEL20240923-003** Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
- **Point 4 -DEL20240923-004** Adhésion de la commune de Momuy à la compétence Assainissement Collectif du Syndicat des Eschourdes - modification des statuts
- **Point 5 -DEL20240923-005** Approbation du projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales en préalable à l'enquête publique
- **Point 6 -DEL20240923-006** Fixation du prix de la cantine scolaire pour la rentrée 2024
- **Point 7 -DEL20240923-007** Création d'un poste aux Services Techniques d'Agent Polyvalent d'entretien des espaces verts et bâtiments dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- **Point 8 -DEL20240923-008** Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23 2° DU Code Général de la Fonction Publique)

*« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »*

## Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Hélène TOMAS ouvre la séance.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03/06/2024.

#### **1 - DEL20240923-001 - DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE DEPARTEMENTALE AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADACL)**

Suite à un oubli lors des élections des représentants aux différentes assemblées il est nécessaire d'élire des délégués à l'Agence Départementales d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL).

**Mme TOMAS Hélène propose au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'ADACL.**

**Elle se propose déléguée titulaire et M. BETBOY Patrick se propose délégué suppléant.**

**Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, DESIGNE**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

**Mme TOMAS Hélène déléguée titulaire et Mr BETBOY Patrick délégué suppléant à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL)**

#### **2 - DEL20240923-002 - Prestations de services pour l'entretien des poteaux incendie : convention SOGEDO**

Madame le Maire informe que la Société de Gérance de distribution d'eau – SOGEDO propose le contrôle et l'entretien courant des poteaux d'incendie installés sur la commune sur le réseau de distribution d'eau potable.

Le prix est fixé, au 01/01/2024 à 47€ par appareil et par an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **33 appareils** sont répertoriés.

Elle donne lecture de la proposition de la nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- La proposition de la Société de Gérance de distribution d'eau (SOGEDO) pour le contrôle et l'entretien courant des poteaux d'incendie
- La signature d'une nouvelle convention pour 10 ans.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

### **3 - DEL20240923-003 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Mme le Maire donne lecture du rapport annuel 2023 présenté par la SOGEDO.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- Le rapport annuel 2023 du prix et de la qualité du service public d'eau potable du syndicat des Eschourdes.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
17	0	0	0

### **4 - DEL20240923-004 - ADHESION DE LA COMMUNE DE MOMUY A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT DES ESCHOURDES - MODIFICATION DES STATUTS**

Le comité syndical du Syndicat des Eschourdes en date du 27 juin 2024 a accepté le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, et la modification des statuts.

Le syndicat demande aux communes adhérentes de se prononcer sur ce transfert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- Le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, au Syndicat des Eschourdes.
- La modification des statuts ci-annexés.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
17	0	0	0

### **5 - DEL20240923-005 - APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

La commune de Hinx a souhaité se doter d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales (SDGE) pour améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales ainsi que l'origine des dysfonctionnements et débordements.

Le zonage doit permettre :

- D'identifier les zones où la gestion des eaux pluviales (collecte et évacuation) pose problème
- De déterminer les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer leur collecte, leur infiltration, leur stockage et leur traitement éventuel en favorisant la gestion intégrée des Eaux Pluviales à la parcelle.
- De disposer des prescriptions techniques dans les zones sensibles, et notamment les zones urbanisables.
- D'anticiper d'éventuels conflits d'usage autour des rejets des eaux pluviales en identifiant clairement les responsabilités, obligations et devoirs des parties prenantes.

Le projet de zonage devra être soumis à enquête publique avant approbation finale par le Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

Le projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune de HINX tel qu'il est présenté.

Ce projet fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique réalisée, à la mairie de Hinx, dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

#### **6 - DEL20240923-006 - FIXATION DU PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024**

Madame Le Maire informe l'assemblée que la fixation du tarif de la cantine scolaire est laissée à l'appréciation de chaque assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

L'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 du prix de la cantine scolaire de 4.5%.

Il sera fixé à :

$2.30\text{€} + (2.30 \times 4.5\%) = 2.4035\text{€}$  arrondis à 2.40€ pour les repas enfants.

Ce prix sera applicable pour la facturation des repas à partir du 01/10/2024.

Pour les agents et commensaux, le prix fixé, par délibération du 29 janvier 2024, à 5.35€ reste inchangé. Il est réévalué, par l'URSSAF, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

#### **7 - DEL20240923-007 - Création d'un poste aux Services Techniques d'Agent Polyvalent d'entretien des espaces verts et bâtiments dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Madame le Maire précise aussi qu'une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois peut être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Madame le Maire propose de créer un emploi de Contrat d'accompagnement dans l'Emploi à compter du 01 octobre 2024 au poste d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments et espaces verts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- La création d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à partir du 01 octobre 2024 d'une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite des 24 mois.

Ce contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine avec une rémunération qui sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

**8 - DEL20240923-008 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'agent d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education-Jeunesse et restauration pour la période du 01 novembre 2024 au 30 avril 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

- La création d'un emploi non permanent à temps complet à raison de 35 h/semaine d'adjoint d'animation catégorie hiérarchique C pour la période du 01 novembre 2024 au 30 avril 2025 dans le service animation et restauration.
- L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'adjoint d'animation sur le service Education-Jeunesse et restauration et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'animation emploi de catégorie hiérarchique C.
- Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
17	0	0	0

Questions diverses

**1. 1enfant/1 arbre**

Mme Tastet informe qu'une parcelle au « Landran » a commencé à être nettoyée et aplanie. Mr Tollis rencontrera Mr Laussucq de la Chambre d'Agriculture pour parler des plants que l'on pourrait utiliser et peut-être obtenir un financement.

Les élus qui veulent pourront assister à ce RDV du 17 octobre prochain ; la commission environnement et le CCAS se réuniront, ensuite, pour déterminer les modalités.

## **2. Dispositif Papillon**

Mme Duvignacq explique à l'assemblée ce dispositif.

Chaque municipalité partenaire, ou club de sport, structure privée, désigne une personne ressource, formée par l'association, qui va expliquer le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® aux enfants durant le temps périscolaire, ou au moment de l'entraînement.

Des personnes de confiance, désignées par la structure contractante, récupèrent les mots déposés par les enfants au moins deux fois par semaine. Ils sont transmis à nos psychologues, salariées de l'association, qui composent le Pôle d'Analyse des Courriers Papillons et qui analysent et traitent tous les mots qui sont transmis chaque jour à l'association.

Chaque fois, selon la nature des faits dénoncés, l'association saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou les Procureurs de la République des Tribunaux Judiciaires compétents.

Le coût est de 250€/an la 1<sup>ère</sup> année et 225€ le renouvellement. Ce tarif comprend le kit mis à disposition de l'école et la formation du référent.

L'assemblée accepte que Mme Tortosa soit désignée personne de confiance.

Il faudra se rapprocher de Frédéric Dufau pour voir si HML souhaite aussi adhérer à ce dispositif pour les ados, et à quel prix.

## **3. Route de l'ermitage : reprise des parcelles privées**

Mme Tomas présente les documents de Mr Lagoutte, géomètre expert, qui matérialise tous les terrains à reprendre à l'euro symbolique et à intégrer dans le domaine public le long de la route de l'ermitage.

Le coût des actes s'élèverait à environ 6300 €. L'assemblée se donne un peu de temps pour savoir s'il faut engager cette opération et demande à Mme le Maire de se rapprocher de l'ADACL pour voir si la rédaction des actes administratifs peut être réalisée par leurs services.

## **4. Dossier DETR Accessibilité**

Mme Tomas annonce au Conseil Municipal qu'une subvention de 25 % du montant HT des travaux estimés a été octroyée à la commune soit environ 9 000 €.

## **5. Service civique**

La commune de Hinx ayant un agrément pour 3 ans, une offre d'emploi pour un service civique sera faite en Octobre pour un recrutement de 09 mois sur le service animation école et ados.

## **6. Reprise des lotissements**

Mme le Maire reprend les différents devis en cours pour les études de conformité avant une éventuelle reprise des lotissements. Elle rappelle que les travaux de voirie ont été financés par la commune. Il reste les travaux d'électricité et le diagnostic des réseaux d'assainissement. Le problème reste que le SYDEC facture uniquement aux communes et non pas aux associations syndicales.

L'ADACL a été interrogé sur la marche à suivre pour cette opération très délicate mais décidée par délibération de juin 2023. Il faut voir, légalement, comment la commune peut redélibérer sur la prise en charge des frais par les associations syndicales, au vu des montants importants des devis des études à réaliser.

## 7. Marché hebdomadaire

Mme le Maire informe que 2 nouveaux exposants (huitres et fromage) arrivent sur le marché du samedi matin.

La séance levée à 21h30

Le(a) secrétaire de séance,

Corinne TASTET

Le Maire,

Hélène TOMAS

